



Association Loi 1901

Saint Arnoult en Yvelines, le 22 février 2021

A Mesdames et Messieurs les parlementaires
de l'Essonne, d'Eure et Loir et des Yvelines

Madame, Monsieur,

Par courrier du 7 octobre dernier nous invitons les présidents des groupes parlementaires de l'Assemblée Nationale et du Sénat, ainsi que les parlementaires de nos départements, à interpeller le gouvernement afin de connaître ses intentions après la publication du rapport de la commission d'enquête sénatoriale sur *le contrôle, la régulation et l'évolution des concessions autoroutières*.

Malgré la pertinence de ce rapport et le bien-fondé de bon nombre de ses propositions, notre crainte reposait sur le risque qu'il rejoigne la longue liste de rapports, recommandations et autres critiques émises de toutes parts ces 18 dernières années au sujet de la politique autoroutière nationale et qui n'ont jamais été suivis d'effets.

Deux sénateurs de l'Essonne sont à l'origine de cette commission d'enquête, dont son rapporteur. Il serait regrettable que cet important travail ne soit pas utilisé par leurs collègues de nos territoires. Ce serait décevant pour nos populations qui ont porté certains espoirs dans cette initiative et nourrirait le discrédit à l'égard de l'activité parlementaire.

Quelques présidents de groupe ont accusé réception de notre sollicitation. Nous notons avec satisfaction que des groupes politiques et des parlementaires semblent disposés à donner des suites à la commission d'enquête au sujet de la surrentabilité des concessions.

Or, à l'exception d'une question orale d'un député et d'un échange avec deux sénateurs de l'Essonne, les parlementaires de nos départements n'ont pas jugé utile de donner suite à notre préoccupation, notamment sur la question des effets récurrents des péages pour les déplacements quotidiens dans les territoires péri urbains.

L'affligeante réponse du gouvernement à ce député de l'Essonne est révélatrice de la passivité de la représentation parlementaire francilienne.

Nous savons que l'action que nous avons engagée pour la gratuité des tronçons franciliens de l'A10 et de l'A11 est longue et difficile car les intérêts financiers et les multiples complaisances à leur égard sont importants. Nous savons aussi que si l'intérêt général ne triomphe pas toujours, il ne triomphe jamais naturellement.

Notre détermination prend sa source dans les conséquences du péage, que nous, usagers et riverains franciliens de l'A10-A11, subissons dans notre vie quotidienne notamment pour nos déplacements. Ces conséquences ne cessent de s'aggraver en raison de l'incurie des pouvoirs publics compétents et d'aménagements territoriaux incohérents et anarchiques.

Nos rencontres actuelles avec les nouveaux maires de nos territoires nous apportent des témoignages vivants de cette réalité. C'est pourquoi la plupart nous rejoignent.

Dans un an, la législature prendra fin. Nous ne sommes pas - encore - à devoir constater qu'elle a été, comme les autres, incapable à faire prévaloir l'intérêt général. Nous ne sommes pas - encore - à devoir regretter que l'activité parlementaire n'a pas été à la hauteur des attentes de nos populations.

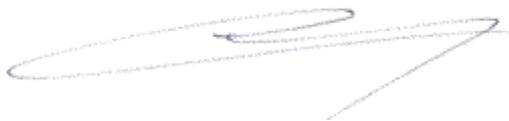
Un an, c'est peu, mais suffisant pour obtenir des avancées significatives.

C'est pourquoi nous revenons vers vous avec l'espoir que notre proposition de questions écrites ou orales, de propositions de lois ou de résolutions, d'interpellations du gouvernement s'appuyant sur les recommandations de la commission d'enquête et plus particulièrement celles relatives aux autoroutes périurbaines concédées, soit entendue de vous.

Nous restons à votre disposition pour les examiner avec vous.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à nos sentiments les plus dévoués.

Le Président d'A10 GRATUITE
Jean Claude LAGRON



- Copie au Comité des élus pour la gratuité de l'A10-A11